Michel CHAUVIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC Ouest-Atlantique

SCCV G78

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Sur la transformation de la société SCCV G78, Société civile
de construction vente, en société par actions simplifiée

G78
6bis rue Jean Bouin
49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Sur la transformation de la société SCCV G78, société civile de construction vente, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce et par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Les principaux postes d'actifs de la société peuvent être présentés comme suit :

Actif en K€	**Montant**
Trésorerie	31
Stock	155

L'analyse des principaux postes d'actifs n'appelle pas de remarques particulières quant à leur réalité et leur appartenance.

Nous avons contrôlé la valorisation des principaux actifs à l'aide de justificatifs probants. Les stocks sont constitués des frais d'acquisition d'un terrain.

L'analyse des passifs de la société n'appelle pas de commentaires particuliers de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous ne pouvons pas attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous vous informons par ailleurs n'avoir été informé d'aucun avantage particulier.

Fait à St Malo,
Le 11 décembre 2024

Signé par Michel Chauvin
Le 11/12/24
ID: tx_w6V1VnMDy8W0

MC

Michel CHAUVIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC Ouest-Atlantique